



## A travail egale,a salaire egale

Par **denisbuk**, le **06/11/2014** à **17:04**

bonjour,voici ma question:je suis agent technique le même grade que mes collègues nous avons une prime d'ancienneté et quelques années de différence d'ancienneté aussi,ont fait exactement le même travail et mon traitement brut est différent environ de 200€.est ce normale?

Par **P.M.**, le **06/11/2014** à **17:17**

Bonjour,

Pour justifier une différence salariale, l'employeur pourrait invoquer des éléments objectifs du genre de l'expérience, de la complexité des tâches confiées, des diplômes obtenus ou même de difficultés particulières de recrutement à la période de l'embauche...

Par **HCavocat**, le **06/11/2014** à **18:11**

Bonjour,

S'il existe dans votre entreprise une prime d'ancienneté, l'employeur ne pourra pas invoquer votre ancienneté moindre pour justifier une différence de traitement si et seulement si vous vous trouvez dans une situation identique avec vos collègues comparés au niveau de travail

Par **denisbuk**, le **07/11/2014** à **17:16**

bonjour monsieur,merci pour vos réponses.il existe bien une prime d'ancienneté et ont fait le même travail, c'est à dire l'ouverture de lettre,préparation de lots,numérisation etc etc ... tous le monde fait la même chose.pour moi cela fait 2 ans que je suis en poste,j'étais ailleurs tj dans la même boîte,certain depuis l'ouverture du site et quelques uns viennent d'arriver depuis 7 mois et on a tous des salaires différents.nous n'avons pas de convention collective mais cela n'est pas normale je me sens humilié trahi..

Par **P.M.**, le **07/11/2014** à **17:30**

Bonjour,  
Comme je vous l'ai dit l'employeur pourrait invoquer d'autres éléments objectifs que l'ancienneté mais vous pourriez lui demander de se justifier...

Par **denisbuk**, le **28/11/2014** à **20:10**

bonjour,j ai eu un entretien pour ma difference de salaire avec mon employeur,il ma dit des choses comme l ancienneté(mais il y a une prime d ancienneté)puis l a qualification des collègues (mais on fait tous la meme chose)puis n a rien voulu savoir.je lui ais dis que sa sera alors les prud hommes et il a dit "des menaces"et a mis fin a l entretien et m a fait sortir de son bureau.qu en pensez vous?il y a quand une grande difference de salaire 1736euros brut de base et moi a 1451euros brut de base oi je attaquer?

Par **P.M.**, le **28/11/2014** à **21:23**

Bonjour,  
La décision vous appartient mais il faudrait savoir d'où vous tenez ces informations...

Par **denisbuk**, le **29/11/2014** à **10:36**

bonjour,pour les informations,un collegue a oublié sa fiche de paye quand il a envoyé un fax au siege et c est a partir de là que j ai su qu il y avait une difference de salaire entre collègues quand ont a tous discuté entre collègues.c est pour cela que j ai pris rendez vous avec la drh mais la discussion n a pas evolué.depuis 2 ans sur se site et mes collègues gagnaient plus que moi pour la meme prestation.j ai prevenu les syndicats et ils vont voir si c est attaquable,qu en pensez vous avec la fiche de paye (c est le reçu de fax que j ai).

Par **janus2fr**, le **29/11/2014** à **10:42**

[citation]il ma dit des choses comme l ancienneté(mais il y a une prime d ancienneté)puis l a qualification des collègues (mais on fait tous la meme chose)puis n a rien voulu savoir.[/citation]

Bonjour,

De nombreux critères peuvent effectivement expliquer une différence de salaire, la qualification du salarié en est un (un bac+5 peut se voir mieux payé qu'un salarié sans diplômes), l'efficacité au travail peut aussi être pris en compte pour augmenter l'un et pas l'autre.

Bref, il faut vraiment comparer 2 situations totalement égales...

Par **P.M.**, le **29/11/2014** à **10:46**

Bonjour,

Si vous exerciez un recours devant le Conseil de Prud'Hommes, je pense qu'il faudrait demander la production du livre de paie...

Par **denisbuk**, le **29/11/2014** à **11:13**

bonjour,pour la qualification:personnes a de diplomes pour l efficacité au travail tous le monde fini en temps et en heure.ce qui est bizarre la rh va me proposer un autre site bizarre?

Par **P.M.**, le **29/11/2014** à **11:53**

Vous connaissez donc complètement par cœur le CV et la carrière de chacun de vos collègues, mais vous risquez quand même d'avoir des surprises...